

A retourner à votre IEN avant le 31 mars 2020

Avant de renseigner ce formulaire lire attentivement la circulaire des temps partiels

DEMANDE DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL OU DEMANDE DE REPRISE A TEMPS COMPLET APRES TEMPS PARTIEL

Je soussigné (e)

NOM D'USAGE : NOM PATRONYMIQUE :

PRENOM : DATE DE NAISSANCE :

Numen : Adresse électronique :

Quotité de travail année scolaire en cours (2019-2020) :

- TEMPS COMPLET NON ACTIVITE (disponibilité, congé parental,) :
- 50% HEBDOMADAIRE. 75% HEBDOMADAIRE Autre quotité : %

ECOLE ou ETABLISSEMENT D'EXERCICE ACTUEL:

(les enseignants nommés sur plusieurs écoles indiqueront leur établissement principal en précisant dans Fonction : TRS)

Fonction : N° Ecole :

Ecole : Circonscription :

Type de nomination : à titre définitif à titre provisoire en délégation

sollicite pour l'année scolaire 2020-2021 :

- Temps partiel sur autorisation * ou Temps partiel de droit *
- Pour l'enfant ouvrant droit préciser sa date de naissance ou adoption :

***voir circulaire du 13 janvier 2020, toute demande doit être motivée par un courrier et justifiée par la publication de documents**

Cochez obligatoirement ci-dessous la quotité de temps partiel souhaitée

POUR LES TEMPS PARTIELS DE DROIT :

- la quotité de travail MI-TEMPS hebdomadaire
- la quotité de travail « 75% hebdomadaire »
- la quotité de travail « 80% hebdomadaire » (service à temps plein durant un certains nombres de semaines)
- la quotité de travail MI-TEMPS annualisé : période non travaillée : du 31/08/2020 au 01/02/2021 du 02/02/2021 au 31/08/2021
- la quotité de travail 80% annualisé : période non travaillée : du 31/08/2020 au 16/10/2021
- du 02/11/2020 au 18/12/2020 du 04/01/2021 au 05/03/2021
- du 08/03/2021 au 07/05/2021 du 18/05/2021 au 06/07/2021

POUR LES TEMPS PARTIELS SUR AUTORISATION :

- la quotité de travail « 75% hebdomadaire »
- la quotité de travail MI-TEMPS annualisé : période non travaillée : du 31/08/2020 au 01/02/2021 du 02/02/2021 au 31/08/2021
- autre quotité (après examen et entretien) :

Journée(s) libérée(s) souhaitée(s) :

Je demande à surcotiser pour la retraite (ne concerne que les demandes de temps partiel sur autorisation, sachant qu'un temps partiel de droit devient temps partiel sur autorisation si l'enfant a 3 ans en cours d'année). Voir DIPER 2

Une reprise de fonctions à TEMPS COMPLET au 1^{er} septembre 2020.

Une reprise de fonctions à TEMPS COMPLET en cours d'année 2020-2021 (réservé au temps partiel de droit accordé au titre d'un enfant qui a 3 ans en cours d'année et dans ce cas l'affectation complémentaire restera à définir par l'administration, sur une autre école).

Observations (congé maternité à venir, demande de congé formation, etc) :

DATE et SIGNATURE (obligatoires)